« Redevance incitative, mode d'emploi »

Renseignements :

Communauté de communes du val saint-vitois

03 81 87 52 22

communaute.valsaintvitois@wanadoo.fr

Attention : pour les particuliers, les bacs de tri sélectif ne sont pas concernés par ce changement.

Comment fonctionne la redevance incitative ?

- Fourniture de bacs gris équipés d'une puce électronique.
- Collecte des bacs par camions équipés d'un système de lecture de puces permettant de comptabiliser le nombre de fois où ce bac gris est collecté.
- Intégration des données de collecte grâce à un système informatique.
- Facturation semestrielle établie par la Communauté de communes du val saint-vitois.

Calendrier prévisionnel de la mise en place de la redevance incitative.

5 novembre au 15 décembre 2012	Enquête et distribution de bacs OM neufs pucés
De janvier à juin 2013	Facturation à « blanc » et phase « test »
A partir de juillet 2013	Début de facturation réelle du nombre de présentation des bacs OM

Enquête et distribution des bacs OM pucés.

A partir du 5 novembre 2012 et jusqu'au 15 décembre 2012, la Communauté de communes mènera une enquête et distribuera des bacs neufs équipés de puces électroniques auprès de tous les utilisateurs de service de collecte des déchets ménagers, marquant le lancement du projet de redevance incitative. Cette enquête a pour but de définir le volume de bacs OM pour chaque utilisateur en fonction de la composition du foyer.
Les enquêteurs munis d'un badge se présenteront à votre domicile pour connaître et vérifier vos coordonnées exactes, la composition de votre foyer, le volume de bac adapté à votre foyer. En cas d'absence, ils laisseront un numéro vert à appeler.

A compter du 1er janvier 2013, seuls les bacs OM équipés de puces électroniques seront collectés.

Tout bac qui sera présent sur la voie publique sera collecté et comptabilisé

CONSEIL D'UTILISATION

- Ne pas tasser les ordures ménagères dans le bac (sinon il sera impossible de le vider)
- Ne pas déposer des sacs poubelles au pied du bac à puce ou sur le couvercle (Ils ne seront pas collectés)
- Utiliser des sacs, ne pas jeter en vrac dans le bac.

CONDITIONS DE COLLECTE

- Sortir le bac au plus tôt la veille au soir du jour de collecte (se reporter au calendrier de collecte disponible sur le site internet de la Collectivité)
- Présenter les poignées côté route (collecte plus facile).
- Présenter le bac couvercle fermé.
- Après vidage, rentrer son bac le plus tôt possible.

OUI

- Pots en plastique (yaourt, crème)
- Films et sac en plastique
- Emballages en polystyrène
- Déchets de cuisine (Sauf si composteur)

NON

- Bouteilles et flacons plastiques, cartonettes, briques alimentaires, boîtes de conserve, flaconnages métalliques, les nouveaux emballages recyclables (Bouteille d'huile, de sauce tomate, vinaigrette, mayonnaise…)
- Papiers, journaux, magazines, prospectus…
- Bouteilles et bocaux en verre
- Electroménager, gravats, ferraille, déchets toxiques, déchets verts, textiles, encombrants.

Grâce à votre vigilance, le contenu de cette poubelle diminuera ce qui engendrera une maîtrise de votre facture.